

Département des Affaires juridiques
Décision : DAJ2020-270

**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL
DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations de fonctionnaires
portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié
relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 26 novembre 2018
portant nomination du Président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2008-181 du 7 juillet 2008, modifiée
relative au Comité d'Evaluation Ethique de l'Inserm (CEEI) au sein
de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2014-303 du 17 avril 2014
relative aux membres du Comité d'Evaluation Ethique de l'Inserm (CEEI) ;

Vu la décision n° 2017-104
relative aux membres du Comité d'Evaluation Ethique de l'Inserm (CEEI) ;

Vu la décision n° 2020-269
relative aux membres du Comité d'Evaluation Ethique de l'Inserm (CEEI) ;

Vu le règlement intérieur du CEEI
Dans sa version adoptée le 25 avril 2017 ;

DECIDE :

Article 1 : Madame Maria TEIXEIRA ayant exprimé son souhait de mettre fin à son mandat de membre du CEEI et Madame Agnès DUMAS ayant été nommée en remplacement et pour la durée du mandat restant à courir, l'article 3 de la décision 2020-269 est ainsi rédigé :

3) Membres ayant une expertise dans le domaine des sciences humaines et sociales :

Agnès Dumas (Inserm, Paris)
Baptiste Moutaud (CNRS, Paris)
Marie Préau (Université, Lyon)
Perrine Roux (Inserm, Marseille)

Article 2 : La présente décision prend effet à compter du 1^{er} octobre 2020.

Le Président-directeur général



Dr Gilles BLOCH